

Le 4 octobre 2011

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Le rôle clé des Directeurs Généraux des Services dans les Partenariats Public-Privé

**63% des Directeurs Généraux des Services déclarent être les pilotes de ces projets d'envergure**  
.....

***IBM et Development institute international (Dii) présentent une étude exclusive menée auprès des Directeurs Généraux des Services (DGS) des collectivités et administrations, sur leur implication et leurs attentes en matière de Contrat de Partenariat\*.***

*\* Le Contrat de Partenariat est le cadre juridique du Partenariat Public-Privé depuis l'ordonnance du 17 juin 2004. Le Contrat de Partenariat est un mode de la Commande Publique par lequel un acteur public confie à une ou plusieurs entreprise(s) privée(s) tout ou partie de la construction, la maintenance ou l'exploitation d'équipements ou d'infrastructures.*

#### **Plus d'un DGS sur 2 déclare être à la tête des projets en Contrat de Partenariat**

Le Directeur Général des Services est l'un des **principaux collaborateurs des élus**. Fonction clé des collectivités et administrations, anciennement appelé « Secrétaire Général », le DGS veille notamment au respect des grandes orientations et participe de plus en plus à la **définition stratégique des projets**.

L'enquête confirme le **rôle clé des DGS dans la mise en œuvre des Contrats de Partenariat en 2011, puisque 63%** des sondés déclarent être les pilotes de ces projets majeurs. Professionnels expérimentés, ils assurent la coordination entre le politique et l'administratif, et sont les **interlocuteurs privilégiés des acteurs privés**. A ce titre, il n'est pas surprenant qu'ils prennent la main sur des projets d'une telle importance.

#### **Partager les risques avec le privé, une motivation pour 70% des DGS**

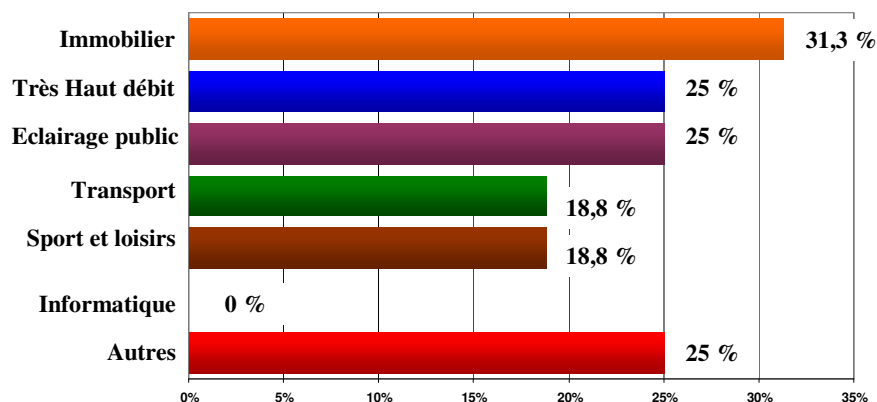
Aujourd'hui **plus de 40% des sondés déclarent avoir déjà eu recours à un Contrat de Partenariat**. La montée en puissance de ce mode de la commande publique, créé par l'ordonnance du 17 juin 2004, est également confirmée par les intentions des DGS, puisque **40% d'entre eux envisagent le recours à un Contrat de Partenariat dans les 2 prochaines années**.

Parmi les moteurs de recours à ce type de contrat, **les DGS plébiscitent le partage des risques avec le privé à 70%**, devant la flexibilité du montage (37%), la volonté des élus (33%) et le critère d'urgence du projet (11%).

Le tabou du recours au secteur privé, encore largement partagé par les acteurs publics il y a 5 ans, est bel et bien tombé.

## Immobilier, éclairage public et Très Haut Débit : le trio de tête des Contrats de Partenariat

**Dans quel domaine envisagez-vous le recours à un contrat de partenariat dans les 2 prochaines années ?**



Les projets immobiliers arrivent en tête (31,3%) des projets PPP envisagés par les DGS dans les 2 ans à venir, et comprennent quasi systématiquement une composante énergétique. Avec les obligations réglementaires des autorités françaises et européennes sur la performance énergétique des bâtiments (Directive EPBD2, Grenelle II...), les collectivités développent des éco-quartiers et des Contrats de Performance Energétique qui peuvent se faire en PPP.

Les projets de Très Haut Débit sont également bien placés (25%), ce qui s'explique par des objectifs ambitieux fixés par un cadre réglementaire récent ainsi que par des subventions de l'Etat. En effet pour répondre à l'objectif du Président Sarkozy du 09/02/2010 de couvrir 100% des foyers en Très Haut Débit d'ici à 2025, un fond de 4,5 milliards d'euros a été alloué aux projets retenus dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir. Les premiers projets pilotes associant opérateurs privés et collectivités territoriales pour déployer le Très Haut Débit hors zones denses sont déjà en cours.

---

### Sources de l'étude :

- Une enquête menée auprès des Directeurs Généraux des Services issus des mairies, conseils généraux, conseils régionaux et établissements publics, en juin et juillet 2011 – 50 réponses.
- Une base qualitative grâce aux interviews menées à l'occasion des conférences et publications Dii, dont le Forum PPP depuis 10 ans. Les résultats de cette étude seront présentés en exclusivité le 5 octobre lors de ce Forum.

### Contact Presse Development institute international-Dii :

Sophie Gamel : 01 43 12 85 54 - [sophie.gamel@development-institute.com](mailto:sophie.gamel@development-institute.com)

### Contact Presse IBM :

Estelle Templier : 01 58 75 51 06 - [estelle.templier@fr.ibm.com](mailto:estelle.templier@fr.ibm.com)

### **A propos de Development institute international-Dii**

Dii, créé en 1993, conçoit et réalise plus de 250 jours de conférences et de formations par an dans le secteur de la banque et de l'assurance, les services financiers, les domaines réglementaires et juridiques. Devenu une référence pour tous les professionnels, Dii marque sa présence auprès des décideurs et dirigeants des entreprises du CAC 40 ayant pour mission l'amélioration des connaissances et des compétences par la formation et l'information professionnelle des cadres dirigeants.

Dii, c'est chaque année, + de 6300 clients formés, + de 850 experts intervenants et un taux de satisfaction de 98 %.

Pour plus d'informations : [www.development-institute.com](http://www.development-institute.com)

### **A propos d'IBM**

IBM Secteur Public, Partenaire de la transformation de l'Etat

Proposer des solutions innovantes, des modèles d'organisations, des services adaptés, tels sont les objectifs d'IBM Secteur Public pour permettre à l'Etat de se transformer rapidement. En combinant processus métiers et connaissances technologiques, IBM accompagne de très grands programmes de modernisation tant dans le public que dans le privé. IBM s'appuie, par ailleurs, sur les réformes réalisées à l'étranger :

- Projet Herkules – Allemagne,
- Services aux citoyens – Canada,
- Echanges d'informations entre 2000 institutions – Belgique.

Avec plus de 10 000 collaborateurs en France, les équipes IBM sont composées d'experts métiers et technologiques connaissant les besoins et les enjeux gouvernementaux.

Pour plus d'informations : [www.ibm.com/easyaccess/secteurpublic](http://www.ibm.com/easyaccess/secteurpublic)